

DÉPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE
DE
GOSIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 JANVIER 2026**

L'An Deux Mille Vingt-six, le Vendredi seize du mois de janvier à sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Gosier, dûment convoqué, suite à l'absence de quorum requis au cours de la séance du lundi douze janvier 2026 à dix-sept heures trente, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Michel HOTIN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

Date d'envoi de la convocation :
le 12 janvier 2026
Date d'affichage : le 12 janvier 2026
Nombre de Conseillers municipaux
en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 7
Absents : 28
Procurations : 0
Appelés à voter : 7

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Michel HOTIN – Guy BACLET
- Mmes Elodie CLARAC - Sandra MOLIA – Mévice VERITE
- M. Bonaventure Félicien BORDELAIS – Mme Wennie
MOLIA.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉES :

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Nanouchka LOUIS – M.
Stéphane URIE – Mme Meggza ALEXIS – MM. Sébastien
THOMAS - Mme Rebecca BELLEVAL – MM. Teddy BARBIN
- Jules FRAIR -Lucas ALBERI - David LUTIN – Marcellin
ZAMI - Mmes Liliane MONTOUT - Marguerite MURAT – M.
Louis ANDRÉ – Mmes France-Enna URBINO –
Marie-Renée ADELAIDE – M. Jimmy DAMO – Mmes Nina
PAULON – Marie-Elise MIATH – M. Emmery
BEAUPERTHUY – Mmes Mégane BOURGUIGNON - Nadia
CELINI – Yane BEZIAT – M. Jean-Claude CHRISTOPHE -
M. Julien DINO - Mme Maguy BORDELAIS - M. Patrice
PIERRE-JUSTIN - Mmes Jocelyne VIROLAN - Ghylaine
JEANNE

Président de séance : Le Maire, Monsieur Michel HOTIN
Secrétaire de séance : Madame Mévice VERITE

**RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DES JEUX DE
HASARD AU CASINO - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Exposé des motifs

Par délibération en date du 25 février 2016, la SAS Gosier-les-Bains s'est vue confier la gestion du casino dans le cadre d'un contrat de concession de service public.

Le contrat de concession et le cahier des charges définissent les modalités relatives à l'organisation des jeux pratiqués dans cet établissement.

À cet égard, la directrice du casino souhaite déposer le 1^{er} février 2026, en préfecture, un dossier de renouvellement d'autorisation d'exploitation des jeux, l'actuelle autorisation arrivant à échéance.

Aucune modification n'est apportée au cahier des charges établi dans le cadre de la concession de service public.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, la SAS Gosier-les-Bains sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la demande de renouvellement des jeux.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.321-1 et suivants et R.321-1 et suivants ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 mai 2007 modifié relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté ministériel du 03 juillet 2019 autorisant la pratique des jeux de hasard au Casino de Gosier-les-Bains ;

Vu l'arrêté du 05 mai 2020 modifiant l'arrêté du 27 juin 2019 autorisant la pratique des jeux de hasard au Casino de Gosier-les-Bains ;

Vu la délibération du conseil municipal N°- CM-2016-1S-DAJ-02 du 25 février 2016 désignant la SAS Gosier les bains, concessionnaire pour l'exploitation du Casino de Gosier-les-Bains ;

Vu le contrat de concession liant la SAS Gosier-les-Bains à la commune du Gosier , conclu pour une durée de 18 ans, soit jusqu'au 30 juin 2034 ;

Considérant que la Directrice du Casino Groupe COGIT souhaite déposer la demande de renouvellement de l'exploitation des jeux auprès de la Préfecture ;

Considérant que l'autorisation délivrée par le Ministère de l'intérieur est la condition nécessaire permettant au casino de poursuivre les missions qui lui ont été attribuées par le contrat de concession ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité des voix exprimées par : 6 voix Pour ; 1 Abstention

DÉCIDE

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20260116-CM20262SDGS01b-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

Article 1 : D'émettre un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux que la SAS Gosier-les-Bains souhaite déposer auprès de la Préfecture.

Fait et délibéré à Gosier, le 16 janvier 2026

Pour extrait certifié conforme

Télétransmission en sous-préfecture le :

Publié sur le site internet de la Ville le : **16 JAN. 2026**



La secrétaire de séance,


- Mévise VERITE -

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (34 Chemin des Bougainvilliers, Cité Guillard, 97100 Basse-Terre, Téléphone : 0590384900 ; Télécopie : 0590819670 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.